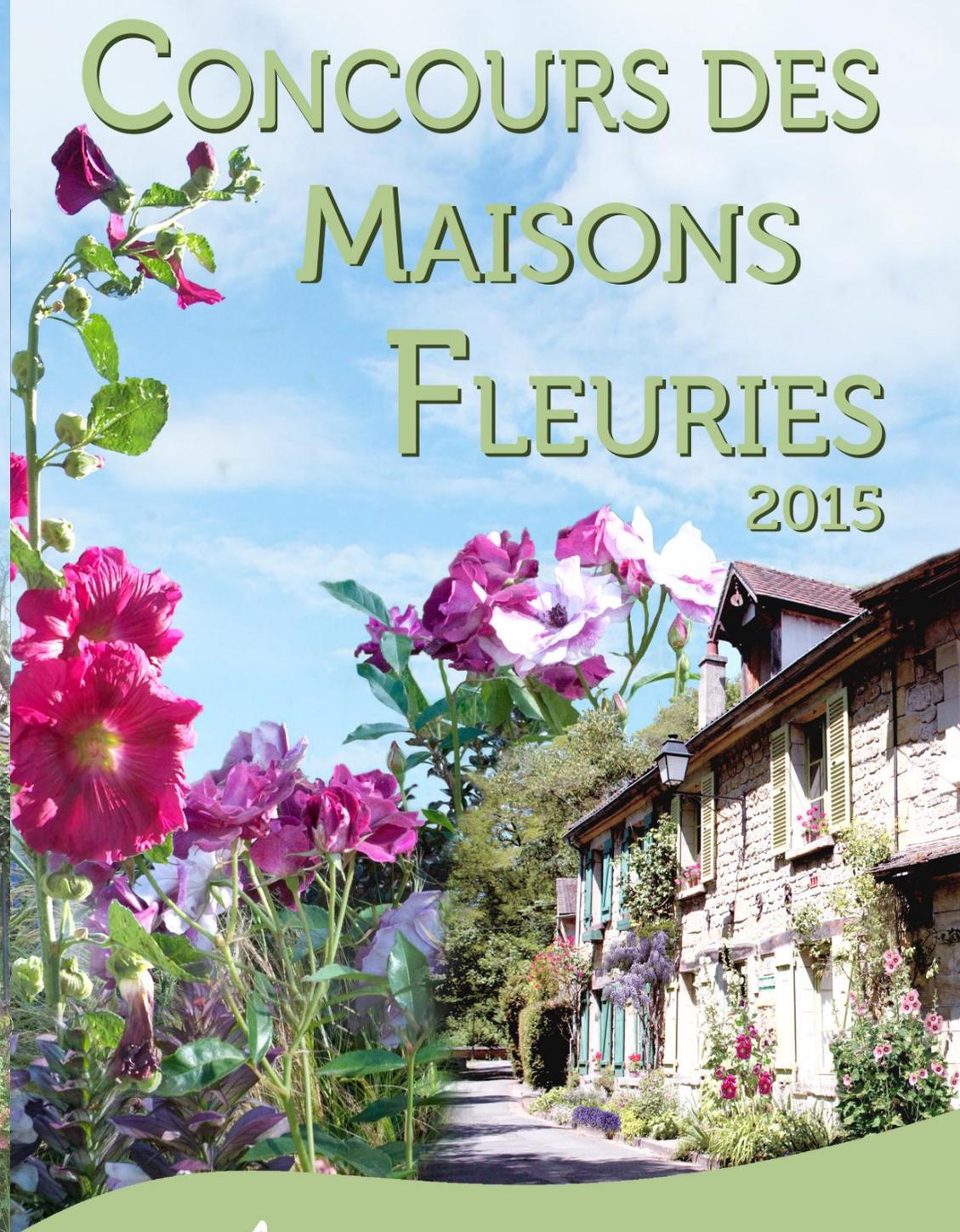


# CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2015



Concours des Maisons fleuries organisé par la commune d'Auvers-sur-Oise  
17 rue du Général de Gaulle - 95430 AUVERS-SUR-OISE  
Tél : 01 30 36 70 30 | Site internet : [www.ville-auverssuroise.fr](http://www.ville-auverssuroise.fr)

*Auvers sur Oise*

## REGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2015

### Article 1

Le concours est organisé par la municipalité. Il est réservé aux habitants de la commune d'Auvers-sur-Oise.

### Article 2

Le concours "AUVERS FLEURI" est basé sur la qualité de la décoration florale estivale. Seules les décorations en fleurs naturelles sont prises en compte.

### Article 3

Notation :

1. Fleurissement, environnement, propreté sur 10.
2. Diversité des plantes sur 10.

### Article 4

Le concours compte trois catégories :

1. Jardin visible de la rue | route
2. Façade (pas de porte, fenêtres et balcons)
3. Commerçant, artisan et ferme

### Article 5

Seules sont prises en compte les décorations florales visibles de la rue ou de la route.

### Article 6

Les premiers prix "Particulier" sont hors concours pour une période de quatre ans. Le gagnant ayant eu deux fois le premier prix « Particulier » ne peut plus concourir. Les vainqueurs du concours "particulier" et "commerçant" seront présentés au concours départemental l'année suivante.

### Article 6

Le Jury est constitué d'au moins 1 élu, de 8 membres minimum extra-municipaux dont le gagnant du concours de l'année précédente (catégorie « particulier » qui s'engage à faire partie du jury).

### Article 7

Les bulletins de participation seront disponibles à partir du 15 avril 2015 en mairie et chez les commerçants de la ville. La date limite des inscriptions est fixée au 15 juin 2015.

### Article 8

Dates de passage du Jury :

- 1<sup>er</sup> passage : du 22 juin au 8 juillet  
2<sup>ème</sup> passage : du 15 au 29 septembre

### Article 9

La participation au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le Jury. Les membres du Jury ne peuvent en aucun cas participer au concours dans les trois ans qui suivent leur départ du Jury.

### Article 10

Les inscriptions doivent parvenir en Mairie d'Auvers-sur-Oise avant le 15 juin dernier délai, en retournant le bulletin d'inscription ci-joint. Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

### Article 11

La remise des prix aura lieu le samedi 14 novembre 2015 en Mairie, salle du Conseil municipal à 11 H.

Auvers  
sur Oise

# CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2015

## Bulletin de participation

Nom, prénom .....

Adresse .....

m'inscris au concours des maisons fleuries dans la catégorie :

Jardin  Commerçant, artisan, ferme

Façade (pas de porte, fenêtres, balcons)

A Auvers-sur-Oise, le .....

Coupon à remettre en Mairie d'Auvers-sur-Oise  
Au plus tard le 15 juin 2015

